

## COMMUNE DE STEENWERCK

**ARRETE MUNICIPAL****TAXI - AUTORISATION DE STATIONNEMENT n°1**

Nos Réf : JD/ASO      N° d'ordre : 0142-2024

Le Maire de la Commune de STEENWERCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212.1 et suivants,

Vu la loi N°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014,

Vu le code de la route,

Vu le code des Transports,

Vu l'arrêté 391-2009 en date du 17 décembre 2009, portant création d'un emplacement de taxi sur la commune de Steenwerck,

Vu l'arrêté municipal N° 0392-2009 du 17 décembre 2009 autorisant l'exploitation de la place de stationnement N°1 accordée à Monsieur DEROO,

Vu le contrat de location-gérance en date du 24 avril 2018,

Vu la promesse synallagmatique de cession de fonds artisanal par Monsieur DEROO Patrick au profit de Monsieur DEMEYER Clément

Considérant que Monsieur DEMEYER Clément, né le 14 août 1997, domicilié 43 Résidence du Domaine de Saint-Martin, Sailly-Labouise (62113), remplit toutes les conditions nécessaires pour exercer la profession de chauffeur de taxi,

**ARRETE**

**Article 1** : Une autorisation de stationnement de taxi en catégorie B est délivrée à compter du 4 juin 2024, à Monsieur Clément DEMEYER.

**Article 2** : A cet effet, Monsieur Clément DEMEYER est autorisé à stationner à compter du 4 juin 2024, un véhicule taxi sur la voir publique de la commune de Steenwerck.

**Article 3** : Le véhicule autorisé sur cet emplacement est le suivant :  
BMW X5 dont le numéro d'immatriculation est GC-246-ZQ

**Article 4** : En cas de changement de véhicule, Monsieur DEMEYER sera tenu d'en aviser, sans délai, le Maire de Steenwerck, afin d'effectuer la mise à jour de son permis de stationnement.

**Article 5** : L'arrêté municipal n°0392-2009 en date du 17 décembre 2009 portant autorisation de stationnement à Monsieur Deroo sur la commune, est abrogé.

**Article 6 :** Le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord et au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Estaires.

Fait à STEENWERCK le 4 juin 2024.

Le Maire,  
Joël DEVOS

